

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Adhésion à
l'association des
Maires Villes et
Banlieues de
France- Année
2021. Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Maires Villes et Banlieues de France ;

Cette association de 1983, définie par ses Maires fondateurs comme contemporaine de la « politique de la ville » fédère un réseau d'élus de toutes sensibilités politiques sur l'ensemble du territoire national avec, pour objectif, de favoriser le développement des quartiers les

plus fragiles du territoire et de valoriser l'image des villes de banlieue, en partenariat avec des architectes, urbanistes, économistes, sociologues, institutionnels et politiques (Castro, Cantal-Dupart, Jean-Marc Ayrault,).

L'association Ville & Banlieue, de par ses activités et son réseau actif d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, en dialogue permanent avec les institutions et représentants de l'Etat, est une force de propositions, indépendante et volontariste, pour les communes qu'elle accompagne.

Elle agit

- Par des enquêtes et des consultations internes, permettant d'approfondir l'expertise collective.
- Par des communiqués, des prises de positions communes
- Par l'organisation de journées thématiques d'échanges sur nos sujets d'actualité
- Par des commissions organisées en partenariat avec les autres associations d'élus, et autres partenaires pour la recherche d'un intérêt commun.
- Grâce à des échanges réguliers avec les ministres et leurs représentants.

Adhérer à l'Association des Maires Villes et Banlieues de France serait pour notre commune, un fort outil :

- Pour partager entre élus et professionnels les analyses et expériences sur des problématiques communes,
- Pour être représentée auprès des instances ministérielles, décideurs institutionnels, autres associations d'élus et aussi au plus près de l'opinion publique ;
- Pour accéder à la meilleure information en continu sur l'actualité touchant les collectivités afin d'anticiper les décisions et leurs impacts, et défendre l'intérêt des populations les plus en difficulté.

Pour toutes ces raisons la commune de Floirac souhaite y adhérer.

Une cotisation annuelle est calculée à hauteur de 0,10 pour mille de la section de fonctionnement du dernier compte administratif approuvé (elle ne peut pas excéder 0,15 € par habitant, ni un montant supérieur à 7 600 €). Pour l'année 2021, le calcul est donc le suivant :

*« dépenses de fonctionnement du CA 2019 = 23 506 767.18 €, le calcul est 0.10 pour 1 000 = (23506767.18 * 0.10)/1000 = 2350.67 ; Sinon le max c'est 0.15 € par habitant soit : 17 372 * 0.15 = 2 605.80 € »*

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à l'association Ville et Banlieues pour un montant de 2 350.60 € pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE l'adhésion à l'association Ville et Banlieues de France ;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la cotisation à l'association Ville et Banlieues de France pour l'année 2021.

DIT que les fonds seront inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre/article 6281

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
 Pour : 27
 Contre : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU
– LEDOUX)
Abstention :



Le Maire,